

Liste des cas de perte involontaire d'emploi

Ont droit à l'allocation d'aide au retour à l'emploi, les fonctionnaires et contractuels de droit public qui ont involontairement perdus leur emploi.

Les différents cas de perte involontaire d'emploi sont énumérés ci-après :

- La fin d'un contrat de travail à durée déterminée,
- Tous les cas de licenciement (licenciement pour insuffisance professionnelle, pour inaptitude physique, ...)
- La révocation et le licenciement pour motif disciplinaire, la mise à la retraite d'office,
 - La retraite pour invalidité
- La non réintégration faute de poste vacant suite à une période de disponibilité.
- Une démission pour des motifs qualifiés de légitimes au sens de la réglementation Unedic,

Exemple le plus courant : démission pour suivre son conjoint qui change de lieu de résidence pour exercer un nouvel emploi, salarié ou non